

LE PROFESSIONNALISME DES AGENTS N'EST PAS UN MOYEN DE COMPENSER L'ABSENCE DE MOYENS !

PREJ Béziers

Le 19 octobre 2026

Quand les agents prennent leurs responsabilités, qui les soutient ?

La semaine dernière, lors d'une extraction judiciaire entre le CP Béziers et le tribunal de Béziers, les agents du PREJ ont une nouvelle fois démontré leur professionnalisme, leur sang-froid et leur sens des responsabilités face à une situation particulièrement préoccupante.

Deux détenus à prendre en charge. Mais pour l'un d'eux, un état de santé incompatible avec un transport dans les conditions prévues.

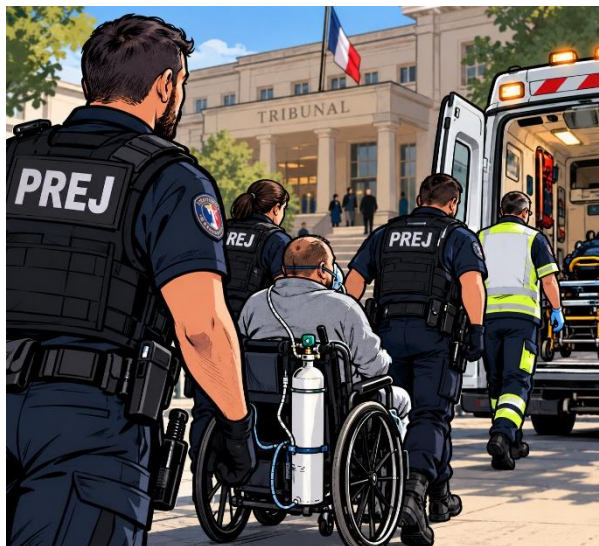
Un détenu se présente au greffe du CP de Béziers en fauteuil roulant, sous oxygène, avec un dispositif indispensable à son assistance respiratoire. Pourtant, aucune information préalable n'a été transmise et aucun moyen de transport adapté n'a été prévu pour assurer cette mission dans des conditions de sécurité acceptables.

Face à cette situation, le chef d'escorte refuse légitimement la prise en charge et alerte sa hiérarchie. Il ne s'agit ni d'un refus de travailler ni d'un manque de volonté : il s'agit d'évaluer les risques et de protéger la vie d'une personne, tout en garantissant la sécurité des agents.

DES PRESSIONS, MAIS AUCUNE SOLUTION ADAPTÉE !

Arrivé au tribunal, le chef d'escorte explique la situation au procureur de la République. La réponse qui lui est faite est sans équivoque : les gendarmes ont présenté le détenu, donc cela ne poserait pas de problème.

Mais présenter un détenu ne signifie pas qu'il peut être transporté sans risque dans un véhicule inadapté ! Le chef d'escorte maintient sa position et assume pleinement ses actes. Comme si le nombre de détenus pouvait justifier de mettre une vie en danger



La solution finalement retenue ? Le recours à une ambulance, avec la présence d'un personnel soignant. Le constat médical est glaçant : sans apport d'oxygène, le pronostic vital du détenu pouvait être engagé en quelques minutes.

Et pendant l'audience, le détenu fait effectivement un malaise. Grâce à la présence des soignants, la situation se termine heureusement sans conséquence dramatique.

ET APRÈS ?

C'est pourtant cela, le travail des agents du PREJ : assurer leurs missions dans des conditions toujours plus exigeantes, gérer les imprévus, évaluer les risques et prendre des décisions parfois difficiles, avec les moyens dont ils disposent.

Mais jusqu'à quand faudra-t-il compter sur le professionnalisme individuel des agents pour pallier les carences de l'organisation ?

L'UFAP UNSa JUSTICE PREJ BÉZIERS DIT STOP !

Le syndicat félicite et apporte tout son soutien au chef d'escorte et à l'ensemble de son équipage pour leur professionnalisme, leur engagement et leur sens des responsabilités.

Leur décision était une décision de bon sens, guidée par la sécurité et la protection de la vie humaine.

Nous rappelons une évidence : les agents ne doivent jamais avoir à choisir entre subir des pressions ou assumer seuls les conséquences d'un transport réalisé dans des conditions inadaptées.

L'UFAP UNSa JUSTICE PREJ BÉZIERS exige :

- * Des consignes claires en amont
- * Le respect des décisions professionnelles prises par les chefs d'escorte face à un risque identifié.
- * Un soutien hiérarchique aux agents qui assument leurs responsabilités.
- * Une reconnaissance réelle de l'engagement quotidien des personnels des PREJ.

Ce jour-là, un équipage a tenu bon malgré les pressions. Demain, si le pire était arrivé, qui aurait assumé les conséquences ?

Les agents ne demandent pas des médailles à chaque mission. Ils demandent simplement les moyens de travailler correctement, le respect de leurs responsabilités et le soutien de leur administration lorsqu'ils effectuent leur travail avec sérieux et conscience professionnelle

Le bureau local UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers
Olivier GAZE